

**DECISION DU MAIRE EN DATE DU 29 DÉCEMBRE 2022**

Nous, Roger DIDIER, Maire de la Ville de GAP,

- Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu la délibération de délégation du Conseil Municipal du 28 mai 2020 visée en Préfecture le 3 juin 2020 ;
- Vu le marché n°2021210094 conclu avec le groupement dont IKAR INGENIERIE est le mandataire à Gap pour la conception-réalisation pour la construction de l'Abattoir multi-espèces ;
- Vu l'article R2194-7 du Code de la Commande Publique ;
- Vu le protocole indemnitaire autorisé par délibération du conseil municipal en séance du 8 décembre 2022 ;
- Considérant que l'un des équipements de l'abattoir dénommé « restrainer » initialement inclus dans le contrat de construction, sera choisi et installé par l'exploitant ;
- Considérant que l'exploitant de la salle de découpe porcine devra effectuer des travaux indispensables à l'exploitation de la salle ;
- Considérant que ces travaux pourront avoir lieu avant la réception globale du bâtiment ;
- Considérant qu'une réception partielle de l'Abattoir portant uniquement sur la salle de découpe permettrait à l'exploitant d'effectuer les travaux et l'ouverture de l'exploitation de la salle en même temps que celle de l'abattoir ;
- Considérant qu'il y a lieu de contracter un avenant n°3

**DÉCIDONS**

**Article 1 :**

Il est conclu un avenant n°3 au marché de conception-réalisation pour la construction de l'Abattoir multi-espèces avec le groupement dont IKAR INGÉNIERIE est le mandataire.

**Article 2 :**

Le restrainer est retiré du marché de Conception réalisation ( co-traitant Facomia) induisant une moins value de 100 000 € HT. (Incidence financière : - 1 %)

**Article 3:** Les montants et la répartition entre co-traitants après retrait du restrainer sont les suivants :

-Montants d'origine :

Etudes				Travaux		
IKAR	MCM	MICALEFF	FT2A	IKAR	MCM	FACOMIA
627 324,86 €	79 365,29 €	4 000,00 €	10 400,00 €	2 616 546, 53	2 893 052,34	3 197 891,89
TOTAL : 9 428 580,91€						

-Montants après retrait du restrainer (-100 000€) comprenant indemnité (+372 317,52€) et actualisation (636 093,57€):

Etudes				Travaux		
IKAR	MCM	MICALEFF	FT2A	IKAR	MCM	FACOMIA
627 324,86€	79 365,29€	4 000 €	10 400 €	3 310 661,09 €	2 978 414, 66 €	3 326 826,10€
TOTAL : 10 336 992 €						

#### Article 4:

##### L article 10,2 du CCAP

###### 10.2 - Réception

Le marché fait l'objet de deux réceptions :

1<sup>ère</sup> réception partielle : réception de la phase étude en application de l'article 10.2.1 du présent CCAP

2<sup>ème</sup> réception : phase travaux entraînant la réception globale sous réserve de bon fonctionnement comme prévu à l'article 10.2.3 du présent CCAG.

est remplacé par

###### 10.2 - Réception

Le marché fait l'objet de trois réceptions :

1<sup>ère</sup> réception partielle : réception de la phase étude en application de l'article 10.2.1 du présent CCAP

2<sup>ème</sup> réception partielle : réception de la salle de découpe porcine

3<sup>ème</sup> réception : phase travaux entraînant la réception globale sous réserve de bon fonctionnement comme prévu à l'article 10.2.3 du présent CCAG.

Le CCAG Travaux 2021 (- Chapitre V - Réception et garanties) s' applique.

#### Article 5:

Toutes les clauses et conditions générales du marché initial demeurent applicables tant qu'elles ne sont pas contraires aux dispositions contenues dans le présent avenant, lesquelles prévalent en cas de contestation.

**Article 6:**

Monsieur le Directeur Général des Services Techniques et Monsieur le Directeur des Bâtiments sont chargés de l'exécution de la présente décision.

FAIT ET ARRÊTÉ en MAIRIE, à Gap, le 29 DÉCEMBRE 2022

Le Maire

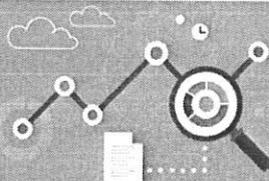


Roger DIDIER



Transmis en Préfecture le : 05/01/23

Publié ou notifié le :



- HELIOS : comptabilité publique
- ACTES : contrôle de légalité

## BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION

**Collectivité : VILLE GAP (05)**

**Utilisateur : ACTES VILLE**

### Paramètre de la transaction :

Type de transaction :	Transmission d'actes
Nature de l'acte :	Actes individuels
Numéro de l'acte :	D2022_12_522
Date de la décision :	2022-12-29 00:00:00+01
Objet :	Avenant n°3 - marché de conception réalisation de l'abattoir - modification des montants et réception partielle
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	1.1 - Marchés publics
Identifiant unique :	005-210500617-20221229-D2022_12_522-AI
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

### Fichier contenus dans l'archive :

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
Nom métier :		
005-210500617-20221229-D2022_12_522-AI-1-1_0.xml	text/xml	937
Nom original :		
D_11927.pdf	application/pdf	80680
Nom métier :		
99_AI-005-210500617-20221229-D2022_12_522-AI-1-1_1.pdf	application/pdf	80680

### Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	5 janvier 2023 à 09h27min11s	Dépôt initial
En attente de transmission	5 janvier 2023 à 09h27min12s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	5 janvier 2023 à 09h27min16s	Transmis au MI
Acquittement reçu	5 janvier 2023 à 09h37min18s	Reçu par le MI le 2023-01-05